

Charte du
Partage Citoyen de plants et graines du potager
Fête du Jardin et de la Nature
Dimanche 26 avril 2026
salle Alliot, rue Henri Alliot, à Maulévrier

Le partage citoyen n'est possible que dans un climat de confiance.

Objectif : C'est un moment convivial où chacun vient pour proposer des plants et graines, échanger des plantes ou tout ce qui a trait au jardin, recevoir des plants choisis, même sans n'avoir rien à échanger, partager des savoirs, des ressources, des techniques de jardinage et acquérir de nouvelles connaissances sur le jardinage. Un accent est mis sur **le jardinage au naturel**.

Les règles à suivre :

- L'inscription est obligatoire, à l'avance ou sur place.
- Toute personne, du simple curieux au « passionné du jardin » peut participer.
- Tout ce qui a trait au jardinage (semis, plants, graines, boutures,...) peut être échangé ou donné en partage.
- On échange des plants **sains**, et **non hybride** (type F1) issus de croisements et non stériles.
- Les plants doivent être **bien enracinés**, les semis doivent être sortis de terre et avoir au moins 4 feuilles.
- Les plants et graines doivent être obligatoirement **étiquetés**, le plus précisément possible (nom de l'espèce, variété, date de récolte...).
- Les graines proposées le seront en sachets étiquetés.
- Dans la mesure du possible, le jardinier(ère) qui apporte des plants et graines **tient son stand** afin de renseigner les personnes intéressées.
- Chaque participant peut repartir avec un nombre raisonnable de plants et graines, en fonction de ce qui est donné et au jugé des membres organisateurs.
- Chaque participant adhère à cette charte.**

En participant à notre Fête du Jardin et de la Nature, vous acceptez la présente charte.

Renseignements : ccpn49@gmail.com ou 06 76 76 52 89

